

33020 - Habitat en faveur des ménages défavorisés

**PDALHPD - Proposition d'attribution d'une subvention à la Commune de Ingwiller en faveur d'une opération d'amélioration de l'habitat précaire de ménages très défavorisés à INGWILLER**

CP/2020/175

**Service chef de file :**

L5 - Habitat et logement

L520 - Service Développement du logement social

Résumé :

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer une subvention à la Commune de Ingwiller pour permettre l'amélioration de l'habitat précaire de ménages très défavorisés, en conformité avec les objectifs du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) 2015-2020.

Le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2015-2020, adopté par le Conseil Départemental, le 2 novembre 2015 (CD/2015/110), a permis de repérer sur l'ensemble du territoire départemental environ 450 familles vivant sur près de 90 sites d'habitat précaire, inadapté, voire insalubre, dans une cinquantaine de communes.

**Proposition de soutien à la Commune de Ingwiller pour la finalisation d'une étude en faveur de l'installation d'un assainissement autonome regroupé sur un site d'habitat précaire**

Suite à deux états des lieux de l'Agence Régionale de Santé en 2012, ayant conclu à l'insalubrité de trois sites d'habitat précaire sur son territoire, la Commune d'Ingwiller, avec l'appui du Département et des services de l'Etat, a engagé une étude de pré-calibrage pour la résorption de l'habitat insalubre.

Cette étude a conclu à la possibilité d'installer un assainissement autonome au profit des deux sites de la Sapinière et du Rauschenbourg qui accueillent 9 ménages (42 personnes), dans le cadre d'une opération ANAH.

Le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement (SDEA) a accordé à la Commune une subvention exceptionnelle de 30 000 € pour la réalisation de ce projet mais une étude complémentaire s'avère nécessaire afin d'apporter des éléments techniques de dimensionnement de la structure.

La Commune d'Ingwiller sollicite donc une subvention du Département afin de l'appuyer dans la prise en charge de cette dernière étude d'un montant de 3 250€ HT.

Une subvention de 975€ (soit 30% du montant de l'étude) permettrait de marquer le soutien du Département à la Commune dans cette dernière étape avant la mise en œuvre opérationnelle de ce projet complexe mais très attendu.

Il est donc proposé à la Commission Permanente d'attribuer une subvention d'un

montant maximal de 975 € (soit 30% du montant HT de l'étude) à la Commune de Ingwiller.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
LOGDEF2020	R2020LOGEMENTS MENAGES DEFAVORISES	50 000 €	45 273 €	975 €

La Commission territoriale Ouest a émis un avis favorable à cette proposition, le 9 mars 2020.

Le présent dispositif se fonde sur l'article 1er de la loi 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement ainsi que sur les articles L. 3211-1 du code général des collectivités territoriales et L.312-2-1 du code de la construction et de l'habitation.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission permanente, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer une subvention de 975€ (représentant 30% du coût de l'étude hors taxe) à la Commune d'Ingwiller pour finaliser l'étude technique préalable à la réalisation de l'équipement sanitaire nécessaire à l'amélioration de l'habitat précaire de neuf ménages très défavorisés.*

Strasbourg, le 12/06/20  
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY